

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et DULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Tailbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 Août 1877.

LE PAYS.

Au milieu de la lutte politique, de ses polémiques passionnées et de ses agitations factices, nous voyons se dresser, comme le rocher au milieu des vagues, une force impersonnelle, anonyme, silencieuse, impassible, patiente, qui invoque tous les partis, et qui réserve son jugement sans plus s'inquiéter de la mêlée confuse des opinions qui bruit autour d'elle, que le rocher ne s'inquiète du flot qui écume à ses pieds.

Cette force, c'est la nation honnête et laborieuse, c'est le pays dont la coalition radicale anticipe si témérairement le verdict, dont elle escompte si audacieusement la faveur, dont elle interprète si présomptueusement le silence, auquel elle cherche si inutilement à inoculer sa fièvre.

Le pays, insensible à ces flatteries de ses prétendus amis, de ses maladroits courtisans, le pays qui travaille au milieu des ambitieux qui s'agitent, le pays qui mène ceux qui croient le mener, le pays, enfin, qui donne sa confiance et ne la laisse pas surprendre, n'est sorti qu'une fois encore de son recueillement et de son mutisme.

C'est lorsque le Maréchal a jugé opportun de le consulter indirectement, en se montrant à lui dans la ville industrielle de Bourges et de parler aux laborieuses populations du Berry, et, par-dessus leur épaule, à la France tout entière, attentive à sa voix, le mâle langage de la loyauté et du patriotisme.

Cet appel n'a pas rencontré l'indifférence et le silence qui accueillent les stériles manœuvres, les excitations impuissantes de la coalition radicale.

La nation, qui ne comprend rien aux susceptibilités parlementaires et aux arguties d'avocats, la nation, qui a le désir et le be-

soin de la paix, la nation qui veut semer pour recueillir et a horreur de tout ce qui pourrait compromettre le succès de ses travaux, le prix de ses sueurs, la nation, qui ne lit pas les factums de la propagande radicale et les consultations du comité judiciaire, la nation a écouté et applaudi le Maréchal, parce qu'il lui parlait, non le langage de la passion, mais celui de la sagesse, parce qu'il s'exprimait nettement, simplement, avec cet accent de vérité qui gagne la confiance à force de la mériter ; parce qu'elle sentait, avec cette conscience infailible des masses aux jours de danger, battre, dans le discours de Bourges, le cœur d'un honnête homme, d'un vaillant soldat, pour qui l'autorité n'est que le devoir, et qui n'a pas d'autre intérêt que celui de la patrie.

Le spectacle des scènes de Bourges est donc un spectacle rassurant et fortifiant pour tous les bons citoyens. Ils ont pu y mesurer l'influence et le prestige du chef de l'Etat, environné des hommages du clergé, de la magistrature, de l'armée, consacré de nouveau par les acclamations populaires, et les comparer avec le discrédit croissant et l'ascendant contesté des chefs de la coalition radicale.

Ils ont pu y entendre le président de la Chambre de commerce, constater, contrairement à des accusations injustes, à des alarmes feintes, la sécurité et la confiance des intérêts.

Ils ont pu y voir le conseil municipal réfractaire, essayer de réparer, par sa présence aux présentations officielles, le mauvais effet de son opposition.

Ils ont pu, enfin, se rendre compte, en face des témoignages spontanés d'une hospitalité enthousiaste et du désarroi des radicaux, de ce qui distingue la vraie popularité de la fausse.

L'effet des manifestations de Bourges a été grand en France, grand plus encore à l'étranger où l'opinion honnête, la seule qui mérite considération, s'inspire moins qu'on ne le croit des déclamations d'une presse anti-patriotique.

De nouveaux et prochains voyages du Ma-

réchal aux centres industriels et laborieux confirmeront cette impression, et accentueront encore la leçon qui résulte du contraste caractéristique de la situation actuelle.

D'un côté, les partis qui s'agitent ; de l'autre, la nation qui se recueille dans l'apaisement ; d'un côté, le gouvernement qui poursuit son œuvre de réparation avec un succès croissant ; de l'autre, les politiciens enfiévrés qui ne parviennent pas à soulever même les superficies de l'opinion. Ici, les radicaux qui parlent et se font, par le bruit, l'apparence du nombre, illusion de la force ; là, le pays qui se tait, et qui se rend compte, pour le bien de ses vrais intérêts, de la différence qu'il y a entre les flatteurs qui ne lui parlent que d'eux, et les serviteurs qui ne s'occupent que de lui.

Cette différence, le pays la sent si bien que ni M. Gambetta, ni M. Thiers, ne sont tentés de quitter Paris et d'aller prêcher aux départements la doctrine de leur alliance équivoque. Ni l'un ni l'autre n'osent risquer ce qui leur demeure de prestige à la lumière décisive des manifestations publiques et des voyages politiques. Ils ne trouveraient pas de souscription spontanée pour en couvrir les frais. Ils y exposeraient à des déceptions trop éclatantes leur fragile popularité. Ni l'un ni l'autre n'osent parler de peur de se trahir, et ce silence même est un hommage au bon sens du pays, dont le radicalisme et ses alliés semblent déjà pressentir le juste arrêt.

Chronique générale.

L'Officiel annonce dans sa partie officielle que M. Huart, capitaine de vaisseau, est nommé gouverneur de la Guyane.

L'Événement annonce qu'à l'ouverture de la période électorale, le Maréchal enverra un manifeste personnellement à chaque électeur.

D'après le Gaulois, M. Leverrier est complètement rétabli.

M^{me} la Maréchale et M^{lle} de Mac-Mahon sont rentrées jeudi soir à l'Élysée. M^{me} de Mac-Mahon est enchantée de son excursion en Touraine et de l'accueil qu'elle a reçu des différentes personnes qui se sont trouvées en rapport avec elle ; mais rien ne l'a plus intéressée que la visite qu'elle a faite à l'établissement de M. Alfred Mame.

M. de Meaux est parti jeudi soir pour le département de la Loire. Ce voyage est considéré comme l'avant-coureur de la visite du Maréchal-Président à Saint-Etienne.

Par arrêté du maire de Marseille, quarante employés de la mairie de cette ville viennent d'être révoqués.

Les considérants qui précèdent cette décision portent que depuis le 24 octobre 1876 le nombre des employés a été sans nécessité augmenté de quarante ; qu'en même temps certains employés, qui n'avaient pas démerité, avaient été congédiés sans motif, qu'il y a donc lieu de remettre les choses telles qu'elles étaient avant le 24 octobre 1876.

Les individus congédiés ont cessé leurs fonctions le 1^{er} août et ont reçu un mois d'indemnité.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Une des principales loges maçonniques de Paris a été, le 26 du mois de juillet, le théâtre d'une scène qui n'est pas sans signification.

L'orateur appelé à prendre la parole est un des plus purs et des plus cassants parmi les ex-députés radicaux.

Il devait parler sur l'instruction primaire et sur les devoirs qui incombent, de ce chef,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une humble tâche.

Depuis plusieurs années, un jeune et savant professeur au lycée de... travaille à un grand ouvrage sur les différentes races qui ont successivement peuplé la France. Ce ne sera pas un de ces livres faits uniquement avec d'autres livres ; l'auteur emploie toutes ses vacances à parcourir les départements, afin d'observer par lui-même les mœurs, les caractères, d'étudier les dialectes, de recueillir les traditions et les superstitions locales. Il va sans dire qu'il ne séjourne pas dans les endroits où la facilité des communications a effacé les physionomies et modernisé les coutumes, et qu'il préfère aux plus belles voies ferrées le sentier qui s'enfoncé dans une vallée solitaire ou serpente au flanc d'un mont écarté. Le chercheur d'or qui découvre un gisement en pépites n'est pas plus heureux que ne l'est notre érudit quand il a trouvé un pays perdu.

Par une après-midi de septembre, il explorait une province qui passe pour l'une des plus primitives de la France.

Mais si la civilisation a traité cette région en dédaigneuse marâtre, la nature l'a traitée en enfant gâté. Une riche et plantureuse végétation, de gracieuses collines, des eaux claires et gazouillantes ; à l'horizon, des montagnes d'un bleu qui tranche à peine sur celui du ciel : tout cela forme un ensemble que les paysagistes s'empresseront de reproduire dès qu'ils le connaîtront, d'autant plus que les cabanes délabrées couvertes d'un chaume noir et moussu, les jeunes filles nu-pieds et cheveux au vent, les clôtures effondrées, les mares dormantes bordées d'herbes aquatiques, leur fourniront les plus pittoresques accessoires.

Notre savant avait dîné dans le chef-lieu du canton.

L'aubergiste était un Parisien, relégué, disait-il, dans cet exil affreux par les jeux cruels de la fortune, et qui gémissait tous les jours sur son éloignement de la capitale. Il avait voulu servir lui-même le voyageur ; celui-ci s'efforça vainement de tirer de lui quelques renseignements sur les habitants du pays.

— Des sauvages, Monsieur, des Iroquois, des Kabyles, qui vous écorchent les oreilles de leur horrible patois. Ah ! quel séjour que ce pays de loups pour un homme accoutumé...

Le professeur coupa court aux lamentations du banni, en lui demandant le nom de quelques villages dont on voyait, à distance, les clochers percer un épais fourré d'arbres.

— Là-bas, Monsieur ? Je n'y suis jamais allé ; qu'irais-je y faire, juste ciel !

— Pourriez-vous au moins me dire lequel de ces villages est le plus proche d'ici ?

— Monsieur ne compte pas-y aller coucher ? Il n'y trouverait pas un lit sortable ; il serait mangé par la vermine de toute espèce. Si Monsieur veut coucher ici, dans la soirée j'inviterai M. le percepteur des contributions à venir boire un petit verre de n'importe quoi, et il renseignera Monsieur mieux que personne. J'ai de belles chambres arrangées dans le goût de Paris, autant du moins que j'ai pu le faire dans un lieu aussi dépourvu de ressources...

— Merci. Mais je ne veux pas coucher ici ; à défaut de lit, je dors très-bien dans les granges. Puisque vous ne pouvez ou ne voulez pas m'indiquer la route et le nom du plus prochain de ces villages, je consulterai les poteaux indicateurs.

— Ah bien ! oui, des poteaux indicateurs ! On ne va pas se donner la peine d'en mettre pour des gens qui ne savent pas lire. Naturellement, je ne puis pas retenir Monsieur de force ; je me permettrai cependant de lui faire observer que le temps

se couvre, que nous aurons de la pluie ce soir...

— Raison de plus pour que je me mette vite en route. Veuillez me faire mon compte.

— Serait-ce un individu suspect et poursuivi par la gendarmerie ? pensa l'aubergiste.

Il se fortifia dans ce soupçon en voyant l'étranger payer sans la moindre observation la note exorbitante qu'il lui présentait, et s'éloigner d'un bon pas, son sac de nuit à la main, et son surtout imperméable sur le bras.

Le fait est que cette auberge et son maître avaient inspiré à notre voyageur une impatience nerveuse ; il lui tardait de se retrouver en plein air, en pleins champs, et de quitter cette maison avec son mélange de faux luxe et de malpropreté, son plaqé rougi, ses cristaux mal brossés, ses estampes aux vives enluminures, ses fleurs artificielles fanées, et ses essaims de mouches.

Au sortir du bourg, il s'assit sur une pierre mi-liaire et regarda autour de lui.

A sa droite s'étendaient, à perte de vue, des champs moissonnés et des prairies unies ; à sa gauche le terrain descendait vers un vallon assez profond et assez large ; de l'autre côté s'élevaient des collines couvertes d'arbres qu'à l'auberge il avait aperçues de la fenêtre.

Il ne passait personne en ce moment ; d'ailleurs le professeur était ami de l'imprévu et s'aventurait volontiers dans les régions inconnues,

aux pères de famille ; mais l'orateur abandonna vite son sujet pour se jeter en plein sur le terrain de la politique et, une fois là, pour se livrer à l'égard du gouvernement aux attaques les plus violentes, qu'il résuma en ces mots : « Quand on ne peut plus faire respecter son droit en l'affirmant, il faut recourir à la force. »

Un des « frères » se leva et répondit à l'ex-député que l'on ne doit recourir à la force qu'au nom du droit. La discussion s'envenima.

La loge se divisa en deux camps, l'un prenant parti pour l'ex-député, l'autre pour son contradicteur, et, les têtes s'échauffant, on en vint aux invectives les plus violentes.

Le vénérable président, ne pouvant réussir à rétablir l'ordre et craignant que les frères en vinsent à des extrémités plus graves encore, leva la séance. Ce ne fut, toutefois, qu'à grand-peine qu'il réussit, ayant « imposé les ténèbres », à faire évacuer la salle des séances.

On voit que ce n'est pas sans raison que le conseil supérieur maçonnique a recommandé aux affiliés de ne point introduire les discussions politiques dans leurs loges.

Sous ce titre : « Comment Napoléon I^{er} parlait du drapeau blanc », le *Journal du Mans* publie les lignes suivantes :

A propos d'un certain *Almanach*, qui n'est qu'une longue diatribe contre les principes légitimistes, le Roi, ses partisans, son drapeau, la *Gazette de Nîmes* cite l'éloge suivant du drapeau blanc, emprunté à l'*Almanach impérialiste* qui s'imprimait sous l'Empire, et que Napoléon III soutenait de sa casquette :

Napoléon I^{er}, se découvrant devant le drapeau blanc, prononça ces mémorables paroles :

« Les gloires de la France sont chères à mon cœur. La bannière que vous cherchez à dérober à mes regards est le symbole de la gloire ! Mes aigles eussent été fières de planer sur les plaines de Marignan, Nordlingue et Fontenoy ; le drapeau blanc a montré les chemins de la victoire ; il a rendu la France puissante et forte ; il en a fait la reine du monde ; il a abrité dans ses plis les plus grands noms de la Monarchie ; ils seraient de mauvais Français, ceux qui l'oublieraient. Remettez donc cet étendard à sa place, monsieur, entre la croix de Saint-Louis et celle-ci, que vous pourriez porter avec honneur aussi sur la poitrine. »

A ces mots, Napoléon, détachant de son uniforme la croix qu'il avait créée au camp de Boulogne, l'attacha lui-même sur la soutane du vieux soldat qui avait combattu sous le drapeau de Henri IV et de Louis XIV...

Le soldat à qui ces paroles étaient adressées est mort en 1834, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il s'appelait le baron de Montluc.

Le drapeau blanc a rendu la France puissante et forte, il en a fait la reine du monde. « Ils seraient de mauvais Français, ceux qui l'oublieraient. »

Il suivit quelque temps la route nationale, qui s'élevait toujours au-dessus de la plaine ; enfin, il vit une route qui descendait tout droit dans la vallée, et s'y engagea.

C'était une voie creuse, bordée de deux hautes haies échevelées, ombragée de grands chênes noueux ; les chars y avaient creusé de profondes ornières, les pluies l'avaient ravinée dans tous les sens et y avaient laissé de larges flaques boueuses.

Tout en descendant d'un pas inégal, le voyageur se rappelait ce couplet d'un vaudeville :

Le chemin devient des plus beaux :
On n'en a plus qu'au ventre des chevaux,
Depuis que nos
Municipaux
Font réparer les chemins vicinaux.

Comme il était à pied, il n'enfonçait guère que jusqu'au genou.

Il arriva ainsi au fond de la vallée ; là, le chemin se bifurquait ou plutôt se trifurquait.

Il vit que l'aubergiste parisien avait calomnié le pays, car un poteau indicateur se dressait à la croisée des routes ; seulement l'inscription en était totalement effacée.

— Au petit bonheur ! se dit-il ; et il prit le chemin du milieu.

Mais, après qu'il eut marché environ une demi-heure, il se trouva que le chemin se terminait

C'est Napoléon I^{er} qui l'a dit, et en fait de guerre, de bataille et de drapeaux, on ne dira pas qu'il ne s'y entendait point ! Honte donc à ceux qui savent à peine compter sur leurs doigts jusqu'à quatre et qui dissertent à perte de vue contre le drapeau blanc ! Ce sont de mauvais Français !

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Jeudi a eu lieu la séance publique annuelle de l'Académie française. Après la lecture du rapport du secrétaire perpétuel sur le concours de 1876, M. Alexandre Dumas fils, directeur, a lu son rapport sur les prix de vertu. Hâtons-nous de dire que la plume, désormais académique, de M. Dumas, a exposé avec un réel talent les actes de dévouement et de charité qui ont mérité cette année les prix de l'Académie.

Les prix Montyon, destinés aux actes de vertu, et qui ont été décernés, comprennent deux prix de 2,000 fr. chacun, cinq médailles de 1,000 fr. chacune, et 13 médailles de 500 fr. chacune.

Parmi les treize personnes citées pour ces dernières médailles, nous remarquons :

Félicité Blain, à Cholet (Maine-et-Loire) ;
Madeleine Hivert, à Nantes ;
Marie-Anne Guilloux, à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine).

Une médaille de 300 fr. (fondation Marie Lasne) a été décernée à Marianne Chambes, à Poitiers.

Voici ce que M. Alexandre Dumas, dans son rapport, a dit de M^{lle} Blain, qui habite notre département :

« Félicité Blain, de Cholet (Maine-et-Loire), n'est âgée que de trente-trois ans ; mais pour elle la valeur n'a pas attendu le nombre des années. C'est une simple ravaudeuse qui, à treize ans, perdit sa mère et resta avec deux petites sœurs, l'une de cinq ans, l'autre de neuf mois, et un petit frère de trois ans. Elle les élève ; son père est frappé d'une maladie du cerveau, elle en fait son quatrième enfant. Elle refuse un parti avantageux pour ne pas abandonner son œuvre de dévouement. La plus jeune de ses sœurs est morte ; elle l'a remplacée par d'autres malheureux-étrangers à qui elle fait tout le bien que lui permettent les ressources acquises par son seul travail, et voilà que son jeune frère, atteint de ce mal presque toujours héréditaire dont son père est mort, vient de retomber à sa charge après avoir été placé par elle dans le commerce. »

Guerre d'Orient.

Orsova, 1^{er} août.

Voici les détails regus ici sur la bataille de Plevna qui a duré plusieurs jours.

Le lundi 30 juillet, l'armée turque, forte de 55,000 hommes, occupait un ensemble de positions qui, déjà fortes naturellement, avaient encore été fortifiées par l'art. Le tout formait une espèce de fer à cheval.

dans les champs et qu'on n'en voyait plus nulle trace ; il revint sur ses pas.

La pluie commençait active et serrée ; il mit son surtout, et résolut de bien examiner le terrain pour ne pas se fourvoyer de nouveau.

Revenu au carrefour, il prit, cette fois, le chemin de gauche ; mais bientôt il rencontra un autre carrefour.

Là, son choix fut encore plus malheureux ; le sentier le conduisait dans un fond marécageux.

De nouveau, il revint en arrière ; mais, cette fois, il s'embrouilla et s'égarait dans un dédale de sentiers qui semblaient n'aboutir nulle part.

La nuit venait, une prompte nuit d'équinoxe.

Pour achever l'aventureux savant, un orage furieux se déchaîna sur la vallée ; le vent mugissait, le tonnerre grondait, de livides éclairs ne montraient un instant des arbres ruisselants et des champs inondés que pour mieux faire ressortir l'obscurité ; le ciel lançait des torrents d'eau.

Une petite rivière, dont notre voyageur avait à peine entendu le faible murmure, enflée tout à coup jusqu'à déborder, roulait impétueusement ses eaux jaunâtres.

Le professeur frissonnait sous son manteau imperméable, fermé complètement et lourd comme une chape de plomb ; son pantalon se collait à ses jambes ; l'eau entraînait de tous côtés dans ses bottines et dégouttait tout autour de son

Les forces russes menées à l'attaque comptaient le 9^e corps d'armée, sous les ordres du général Kruedner, la 30^e division, la 30^e brigade de la 2^e division, sous le commandement du prince Schatkosky, avec trois brigades de cavalerie et 160 canons.

Le général Kruedner devait attaquer le centre des Turcs à Grivitza et l'aile nord, qui était retranchée dans des positions vers Rahova, tandis que le prince Schatkosky attaquerait Radisovo.

La ligne turque s'étendait le long de la rivière Wid jusqu'à Locca, où il y avait une force considérable qui devait être tenue en échec par le général Skoheloff et sa brigade de Cosaques, avec un bataillon d'infanterie.

Le général Kruedner commença la bataille par l'attaque de Grivitza, mais il ne put pas percer la ligne des Turcs ou emporter leurs positions ; il cessa alors l'attaque à la tombée de la nuit, après avoir éprouvé des pertes considérables.

Vers midi, le prince Schatkosky emporta le village de Radisovo.

La seconde position turque fut ensuite attaquée et enfin emportée ; mais, grâce au feu nourri de l'artillerie turque, les Russes ne purent tirer avantage de la position qu'ils avaient capturée. La brigade de réserve fut alors mise en avant, et l'on attaqua les positions qui couvraient de plus près (immédiatement) la place de Plevna.

Cette attaque commença vers quatre heures et continua jusqu'au coucher du soleil. Deux compagnies russes entrèrent dans la ville de Plevna, mais se trouvant entre deux feux elles ne purent tenir.

Au coucher du soleil, les Turcs firent un mouvement d'ensemble en avant et réoccupèrent la seconde position. L'infanterie russe fit à plusieurs reprises une résistance désespérée, mais tous ses efforts furent inutiles, les Turcs reprirent peu à peu toutes les positions perdues.

La bataille continua très-avant dans la nuit, et finit par la retraite des Russes, dont les pertes furent très-considérables.

Bucharest, 1^{er} août, soir.

On donne les détails suivants de source autorisée sur la bataille de Plevna.

La lutte commença le 29 juillet au matin et dura sans interruption jusqu'à la tombée de la nuit, puis elle recommença jusqu'à deux heures du matin. Les Turcs étaient très-bien fortifiés sur les collines qui dominent la rivière Wid ; ils avaient été renforcés par les troupes venues de Nish, de Sophia et de Widdin, et ils comptaient environ 80,000 hommes.

Les forces russes se composaient du corps du général Kruedner, de la division Tchakosky et de la brigade de cosaques du général Skobelev.

Kruedner attaqua le centre des Turcs ; Tchakosky et Skobelev attaquèrent les deux flancs.

Tchakosky, attaquant vigoureusement à la baïonnette, emporta trois positions turques ; mais, malheureusement, les Russes se trouvaient dominés par les autres positions ennemies ; ils combattirent héroï-

chapeau.

Debout dans un pré, il s'était adossé à un arbre dont le feuillage lui donnait de temps en temps sur le visage un soufflet humide.

La perspective de passer ainsi la nuit n'avait rien d'attrayant. Aubergiste parisien, si tu avais pu voir combien le voyageur regrettait la chambre à l'instar de Paris, tu te serais trouvé assez vengé de ses dédains !

Tout à coup, à cinquante pas environ, il vit, à travers les arbres, se mouvoir une lumière. En même temps, une claire voix de jeune fille criait de toute ses forces :

— Mademoiselle Thérèse ! mademoiselle Thérèse !

— Est-ce toi, Rose ? répondit une voix plus grave.

— Oui, c'est moi ; je viens vous apporter vos sabots et votre mante.

La lumière s'arrêta ; les voix s'étaient rapprochées l'une de l'autre ; évidemment les deux interlocutrices s'étaient rejointes.

— Ma pauvre chérie ! disait la voix la plus grave ; quoi, tu t'es mise en route par ce temps ?

— Vous y étiez bien, vous ! La pluie m'a prise au pont. Je savais que vous partiriez de Saint-Auberge à sept heures, et comme il ne pleuvait pas encore... Hé ! qu'est-ce donc ? Ecoutez, on nous appelle.

— Mademoiselle Thérèse, mademoiselle Rose !

quement, et deux compagnies entrèrent dans Plevna ; mais, prises entre deux feux, elles durent se replier avec des pertes énormes.

Après minuit, le feu cessa des deux côtés. Les Russes se replièrent sur leurs premières positions où ils sont encore.

Pendant la nuit, les bachi-bouzouks massacèrent les blessés russes.

Les pertes des deux côtés sont énormes. Les blessés affluent en grand nombre à Simnitza.

Bucharest, 3 août.

Quelques rôdeurs bachi-bouzouks, rencontrés dans Nicopolis avec des habitants turcs cantonnés dans le voisinage, ont attaqué pendant la nuit plusieurs postes roumains.

Deux bachi-bouzouks furent tués, sept blessés, huit ont été pris.

Le colonel Wellesley, attaché militaire anglais, est parti pour Londres. Ses relations avec le quartier général étaient devenues bonnes.

On télégraphie de Cettigne, le 2 août, à la Presse de Vienne :

« Les Monténégrins ont pris hier d'assaut le fort de Tchatchawitza, qui est la clef de Niksitch. La plupart des femmes et des enfants se sont réfugiés dans la citadelle proprement dite de Niksitch qui est armée de 12 canons. La ville et la citadelle sont solidement barricadées. »

Saint-Petersbourg, 31 juillet.

Le *Golos* constate qu'il n'a plus été communiqué de télégrammes officiels depuis l'échec de Plevna. Ce silence est inquiétant. Le peuple russe, il est vrai, ne craint pas les défaites ; il connaît ses forces et est convaincu qu'à la longue, au moyen de sacrifices, il atteindra ce à quoi il tend.

Les chrétiens ottomans seront affranchis du joug ; mais ce qui tourmente la nation russe, c'est le sort de ces milliers de malheureux qui avaient salué, dans l'entrée des troupes russes, l'avènement d'une ère de liberté et qui, par suite d'échecs partiels, peuvent être obligés de quitter leur patrie ou de se rendre à la merci d'un ennemi barbare.

Le peuple russe attend avec impatience ou la nouvelle d'une victoire, ou l'appel de son czar libérateur, à la voix duquel toute la nation se lèvera comme un seul homme.

Chronique militaire.

Il ressort des premiers renseignements sur les inspections générales, que de nombreux chefs de bataillon d'infanterie sollicitent leur admission à la retraite. Ces mises à la retraite d'officiers supérieurs vont immédiatement accélérer l'avancement dans un grand nombre de nos régiments d'infanterie.

Un certain nombre d'officiers de l'armée territoriale sont en ce moment réunis au

criait le professeur, prenez pitié d'un pauvre voyageur égaré ! indiquez-moi le moyen de regagner son chemin.

Thérèse et Rose se consultèrent un moment ; puis la lanterne, après avoir scintillé le long de la baie, entra dans le pré, et le cercle lumineux, arrivant jusqu'à notre voyageur, lui laissa voir les deux femmes abritées sous un immense parapluie.

Il s'avança de leur côté ; la plus âgée dirigea la lanterne sur lui et s'écria d'un ton de surprise, en reculant de deux pas :

— Qui êtes-vous donc, Monsieur, vous qui nous appelez par notre nom et que je n'ai jamais vu ?

(La suite au prochain numéro.)

SQUARE DU THEATRE.

Musique municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du dimanche 5 août 1877, à huit heures 1/4 du soir.

Programme :

1. La Semillante, ouverture.
2. Faust, valse.
3. Les Diamants de la Couronne, fantaisie.
4. Souvenir d'Alsace, polka.
5. Martha, fantaisie (redemandée).

Mans, pour assister à des conférences militaires. L'objet des conférences, dit-on, porterait notamment sur le service des étapes et sur le service d'embarquement en chemin de fer.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

DISTRIBUTION DES PRIX AU COLLÈGE COMMUNAL.

La distribution des prix aux élèves du collège de Saumur a terminé hier dans notre ville la série de ces fêtes de la jeunesse. Les parents des enfants étaient accourus en grand nombre, heureux de couronner les jeunes gens qui ont remporté des palmes, grâce à un travail assidu et constant pendant toute l'année. Sur l'estrade, on remarquait, à droite et à gauche de M. le Sous-Préfet qui présidait, M. Mordret, président du tribunal civil, M. le Procureur de la République, M. le Maire et ses adjoints.

Le discours académique a été prononcé par M. Lecomte, professeur de rhétorique; l'orateur avait pris pour sujet: *Du choix des carrières*. Ce discours a été écouté avec intérêt.

Après lui, M. Foltz a pris la parole. Nous sommes heureux de reproduire ces sentiments élevés de notre Sous-Préfet, sentiments qui ont été chaleureusement applaudis:

« Chers élèves,

Je veux d'abord remercier M. le Recteur de l'Académie qui, en m'appelant à l'honneur de présider cette réunion, m'a permis de témoigner de tout l'intérêt que, par ma position et mes sentiments personnels, je porte aux établissements d'instruction. Je considère, en effet, comme un de nos devoirs les plus importants de seconder les efforts qui ont pour but d'instruire, d'éclairer les jeunes intelligences et de les encourager avec justice et sans parti pris.

Je me félicite, en même temps, de pouvoir adresser publiquement des éloges à M. Touzard, votre principal, qui, secondé par des collaborateurs instruits et dévoués, sait si bien diriger vos études et votre éducation. Cette année, nous en trouvons une preuve dans les succès obtenus au concours académique auquel prennent part les concurrents venus de plusieurs collèges, plus importants peut-être par le nombre, mais non par le mérite, si nous en jugeons par les nominations des jeunes Guyon, en mathématiques, Robin, en littérature et morale, de l'enseignement secondaire spécial, et Delamare, en dissertation française, enseignement classique. Ces succès ne sont, je l'espère, que le prélude d'autres plus sérieux: ils seront pour vous tous un encouragement et augmenteront votre ardeur au travail.

Mais, chers élèves, le temps de votre enfance, de votre première jeunesse, passé au collège pendant l'année scolaire, dans vos familles pendant les vacances, ne doit pas vous donner seulement la science: il vous faut y acquérir aussi l'éducation qui vous permettra, plus tard, de faire face aux luttes, aux nécessités de la vie. Si l'instruction est absolument nécessaire, elle n'est cependant pas suffisante pour vous amener, en une circonstance donnée, à prendre un parti décisif; je citerai, par exemple, le choix d'une carrière, dont M. Lecomte vous parlait si éloquemment tout à l'heure. Dans l'excellent discours que vous venez d'entendre, l'élevation de la pensée est alliée à la pureté du style, et votre estimable professeur donne de sages conseils aux plus grands d'entre vous.

Il faut que les plus jeunes aussi se préparent à cette grave époque de leur entrée dans la vie active, non-seulement par leur travail, mais aussi par la connaissance de trois principes, base inaltérable de tout pays civilisé et des idées de tout bon citoyen, de tout homme utile.

Dans quelques langues étrangères, ces trois mots: Dieu, la famille, la patrie, sont réunis dans une expression unique; si nous sommes obligés de les énumérer successivement, ils ne doivent former, dans notre pensée, qu'un tout inséparable. Vous savez que, dans l'histoire pour vous rendre compte de ce qui a été, les nations qui les ont précédés se trouvaient bientôt au déclin de leur grandeur. Je le demanderai à tous ceux qui ont été aux prises avec de pénibles difficultés: l'idée de Dieu ne leur a-t-elle pas

été secourable et consolatrice? Adressez-vous aux marins, aux soldats, et ils vous diront, ces hommes dont la carrière est toute de sacrifice, de patriotisme et d'honneur, que cette pensée, souvent oubliée dans la vie ordinaire, est venue, au moment des dangers, augmenter leur dévouement.

Il est un autre sentiment que vous avez éprouvé dès votre plus jeune âge: c'est celui de la famille. Devant vos chers parents qui sont venus, si nombreux, assister à l'issue solennelle de vos luttes scientifiques, applaudir les vainqueurs et consoler les vaincus, ai-je besoin de vous rappeler les soins attentifs, la sollicitude de vos mères, l'affection de vos pères, quelquefois plus sévère, parce qu'ils sentent bien qu'ils ont, en vous, charge d'âme. Tous deux sont toujours unis pour vous guider, vous aider dans les premiers pas de votre existence: ils ont droit à toute votre tendresse, à votre reconnaissance, à votre obéissance. Votre présence ici nous montre qu'ils comprennent aussi leurs devoirs, et que s'ils font le pénible sacrifice de se séparer de vous pendant près de dix mois, c'est dans votre propre intérêt et dans celui d'une famille plus nombreuse, dans l'intérêt de la patrie.

Envers elle aussi vous aurez des devoirs d'autant plus impérieux qu'elle a été plus malheureuse. En vous faisant enfants de ce noble pays de France, la Providence vous a rendu facile le sentiment du patriotisme qui a produit de si beaux dévouements et de si grandes actions. En vous et en tous ceux qui, comme vous, travaillent et s'instruisent, réside un espoir qui ne sera pas trompé.

Mais, chers élèves, je ne veux pas retarder plus longtemps le moment où vous pourrez embrasser ceux qui vous aiment.

Je n'ai fait qu'indiquer ce que je considère comme essentiel à toute éducation bien comprise. Puissiez-vous vous souvenir toujours des bons enseignements de votre enfance passée au collège. Par eux vous pourrez conquérir cette récompense que méritent seulement le talent, la probité, la bravoure, les services rendus à son pays, la fortune honnêtement acquise: je veux dire la considération et l'estime de ses concitoyens, monnaie précieuse dont le monde est avare et qu'il ne distribue, en général, qu'à ceux qui en sont dignes. »

L'appellation des prix a commencé. A diverses reprises, la musique du collège, que dirige M. Meyer, s'est fait entendre. Mais on a surtout remarqué l'orchestre de violons et le solo exécuté par le jeune Berthelot.

Nous donnerons la liste des lauréats.

M^r Lecoq, évêque de Luçon, est désigné pour succéder à M^r Fournier sur le siège de Nantes.

L'ouverture de la chasse est fixée, pour le département de la Loire-Inférieure, au dimanche 2 septembre.

Par décret en date du 1^{er} août, M. Tiphaine, maire de Monnaie (Indre-et-Loire), qui avait été suspendu de ses fonctions pour deux mois, a été définitivement révoqué.

Les Rosiers. — Mercredi dernier, le sieur Dupuy, âgé de 62 ans, menuisier aux Rosiers, était monté sur une charrette contenant du mobilier qu'il aidait à décharger. Dans ce travail, le pied lui a manqué et il est tombé à la renverse sur le pavé. La chute a été des plus malheureuses: ce pauvre homme s'est brisé la colonne vertébrale, et la mort a été instantanée.

Il laisse trois enfants.

Chenehutte-les-Tuffeaux. — Mercredi également, le sieur Rogereau, propriétaire à Chenehutte-les-Tuffeaux, est tombé dans un puits et s'est tué dans sa chute. Rogereau s'était mis à genoux sur la margelle pour démêler la chaîne qui ne pouvait plus fonctionner. Etant dans cette position, il a perdu l'équilibre et est tombé la tête la première.

Aux cris de la femme Oger, témoin de cet accident, le sieur Lepay, charretier, est accouru, et est descendu au fond du puits qui contenait peu d'eau. Rogereau avait cessé de vivre par suite de la fracture du crâne.

LA CALOMNIE PUNIE.

On lit dans la Bretagne:

Le tribunal correctionnel de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) a consacré ses deux séances de jeudi et vendredi à une affaire de diffamation contre un prêtre.

Nous avions en mains des détails curieux et qui éclaireraient d'un triste jour certaines manœuvres électorales et radicales lors de la dernière élection de M. Durand. L'affaire étant entre les mains de la justice, nous n'avons plus qu'à attendre son arrêt.

Voici les faits dont il s'agit: Vers la fin du mois d'avril et dans le courant de mai dernier, des bruits infâmes furent répandus dans la ville de Combourg contre un respectable prêtre, M. l'abbé Pierre Taillard, vicaire de cette paroisse pendant 20 années, d'où il est parti depuis 6 à 7 ans, y laissant les meilleurs souvenirs.

Les fables odieuses fabriquées contre M. l'abbé Taillard étant colportées et grossies chaque jour par la malveillance, elles prirent une telle consistance, que le clergé paroissial s'en émut profondément.

Il appartenait à M. l'abbé de la Fosse, curé-doyen de Combourg, de défendre la cause du clergé, si odieusement outragé dans son canton.

M. de la Fosse s'acquitta de cette tâche avec une intelligence et une fermeté incontestables. M. Taillard vint célébrer la messe et le curé-doyen dut démentir publiquement les calomnies dont l'ancien vicaire était l'objet.

Cependant, ce commencement de réparation était évidemment insuffisant, en présence de l'immense publicité donnée aux récits mensongers, scandaleux, auxquels nous venons de faire allusion.

M. l'abbé Taillard dut donc déposer une plainte en règle et, jeudi dernier, sept individus, inculpés de diffamation, étaient cités devant le tribunal correctionnel de Saint-Malo.

Trente témoins, dont dix-neuf à charge, ont été entendus.

M^r Durand, professeur à la Faculté de Droit de Rennes, ex-député, s'était chargé de la défense de M. le maire de Combourg, l'un des prévenus; M^r Martin, du barreau de Saint-Malo, devait plaider pour la principale accusée, garde-barrière au chemin de fer, à Combourg, et pour les cinq autres inculpés.

Les débats et le réquisitoire énergique du Procureur de la République ont vivement impressionné la foule énorme qui remplissait la salle et stationnait au dehors.

Le tribunal a condamné la femme Vilo-celle à 4 mois d'emprisonnement et 400 fr. d'amende; M. Thomas, maire de Combourg, à un mois de prison et 400 fr. d'amende; les sieurs Corvaisier, Jeanne Lomée, veuve Gautier et Lebon, à 2 mois d'emprisonnement; Leroux et Gautier à 50 fr. d'amende.

Les diffamateurs de M. l'abbé Pierre Taillard sont en outre condamnés à l'insertion du jugement, *in-extenso*, dans l'*Avenir* et le *Journal de Rennes*, l'*Union des Deux-Villes*, le *Journal de Saint-Malo* et l'*Union Malouine et Dinannaise*.

Dernières Nouvelles.

Paris, 4 août, 8 h. matin.

L'*Officiel* publie un décret nommant M^r Lecoq, évêque de Luçon, à l'évêché de Nantes.

Les Russes ont repris Plevna dans une grande bataille.

Le sultan part pour l'armée du Danube.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 3 août 1877.

La Bourse est ferme, mais peu active, la liquidation qui vient de se terminer n'ayant pas rendu d'élasticité au marché, et le laissant toujours entre les mêmes mains. Il est à remarquer qu'ailleurs que les rentes étrangères paraissent l'objet d'une profonde indifférence et que, ni les capitaux, ni la spéculation ne secondent les efforts constants des syndicats pour en élever les cours. C'est ainsi qu'aujourd'hui on ne cote pas même le 5 0/0 russe 1870, tandis que le Turc est à 9.70. Le 5 0/0 français vaut 70.80; le 5 0/0 106.40. Les obligations trentenaires sont cotées 472.50. Les recettes générales font acheter 100 fr. de 3 0/0 et 1,500 fr. de 5 0/0. Les Consolidés sont arrivés avec 1/4 de hausse. Le 5 0/0 italien se négocie à 69.55, l'Extérieure espagnole à 10 13/16, les égyptiennes à 190. En sociétés de crédit, nous avons à signaler les mêmes cours qu'hier: Banque de Paris et des Pays-Bas 1,000 à 1,005; Crédit foncier 715. La Société générale varie de 475 à 480, les dépôts et comptes courants de 635 à 637.50. Le Mobilier continue d'agoniser à 150. Le Mobilier espagnol est tenu à 500, et la Banque ottomane monte à 331.25. Les recettes des chemins de fer sont en diminution moins sensible que la semaine dernière, mais il n'en résulte pas que les transactions en soient plus animées.

(Correspondance universelle.)

ENTREPRISE GÉNÉRALE DES DISTRIBUTIONS ET CONCESSIONS D'EAU et de GAZ.

FORTIN HERRMANN ET C^{ie}
Entrepreneurs des travaux de la distribution des Eaux de la ville de Paris et de la Compagnie générale des Eaux.

SOCIÉTÉ DES EAUX DE SAUMUR.

MM. Fortin Herrmann et C^{ie}, concessionnaires de la distribution des Eaux de la ville de Saumur, suivant traité des 11 et 15 mars 1872,

Exposent que: Suivant l'article 13 du traité ci-dessus, ils se sont engagés à faire bénéficier les habitants de Saumur des résultats de leur entreprise et à former une Société par actions.

L'exécution de cet engagement ayant été demandée par un groupe important de notables, MM. Fortin Herrmann et C^{ie}, pour accéder à ce désir, ont l'intention de constituer une Société pour l'exploitation du privilège qui leur a été accordé.

L'apport de MM. Fortin Herrmann et C^{ie} consiste dans la participation aux bénéfices du droit exclusif qui leur est accordé par la ville, pour l'exploitation d'une distribution d'eau pour le service public et le service particulier, l'établissement de tous les organes nécessaires à l'exploitation qui comprend notamment: l'usine hydraulique avec pompes, machines, générateurs, filtres, etc., le réservoir de distribution d'eau, le réseau des conduites et en général tous les appareils établis par eux en exécution du traité précité, et dont procès-verbal de réception a été dressé par la ville, en date du 17 décembre 1874.

La Société sera constituée au capital de 460,000 francs, comprenant:

1^o La somme de 450,000 fr., représentant l'apport de MM. Fortin Herrmann et C^{ie};
2^o La somme de 10,000 fr., représentant un fonds de roulement pour l'exploitation et les frais d'actes.

La Société portera le nom de: SOCIÉTÉ ANONYME DES EAUX DE SAUMUR.

Les actions de cette Société seront au porteur et émises à la somme de 500 fr., rapportant 25 francs d'intérêt annuel, payable le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Elles seront amortissables par tirage au sort en quarante-quatre années à partir de 1880.

Le capital social de 460,000 fr. sera représenté par:

1^o Six cents actions privilégiées de 500 francs représentant une valeur de 300,000 fr.;
2^o Trois cent vingt actions non-privilégiées de 500 fr., représentant une valeur de 160,000 fr.

Les actions privilégiées qui seront appelées à être souscrites immédiatement par le public, recevront leur intérêt à 5 0/0 et seront amorties par priorité et préférence sur les 320 titres non-privilégiés.

L'intérêt et l'amortissement des actions privilégiées se trouveront garantis par les recettes de l'exploitation.

Les recettes, dont une partie fixe et irréductible provenant du traité accepté par la ville de Saumur, suivant autorisation de l'administration supérieure, et d'avance acquise aux actionnaires préalablement à toutes diversions; ont suivi, depuis l'année 1874, la progression croissante suivante:

En 1874, les recettes d'exploitation ont été de..... 12.200 f.
En 1875..... 18.300
En 1876..... 23.700

En 1877, les recettes d'exploitation d'après les prévisions du 1^{er} trimestre seront au minimum de..... 29.000

Les frais d'exploitation comprenant: personnel, charbon, graisse, huile et réparations courantes, s'élèvent à la somme annuelle de..... 11.500

La somme disponible de 17,500 fr., différence entre les recettes 29,000 fr. et les dépenses 11,500 francs, est plus que suffisante, dès la première année, pour assurer le service d'intérêt et d'amortissement du capital privilégié de 300,000 fr.

Les actions non-privilégiées seront souscrites par MM. Fortin Herrmann et C^{ie}, comme solde de leur apport, qui en disposeront suivant leur convenance.

Le service d'intérêts et d'amortissement de ces actions ne sera fait qu'après paiement intégral de l'intérêt et de l'amortissement annuel du capital privilégié de 300,000 fr.

Toutes les actions, privilégiées ou non, bénéficieront au prorata dans les dividendes de l'exploitation, lorsque l'intérêt et l'amortissement du capital social auront été satisfaits.

Les actions de toute nature qui seront remboursées aux tirages annuels à partir de 1880, donneront, au porteur, droit à des actions de jouissance qui participeront, au même titre que les actions non amorties, dans les dividendes de l'exploitation.

Pendant une période de dix ans, à partir de la constitution de la Société, MM. Fortin Herrmann et C^{ie} agiront, pour l'exploitation de la distribution de l'eau et de l'entretien de tout le matériel, comme délégués du Conseil d'administration, et seront chargés, comme par le passé, de l'exécution des travaux.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE DU 6 août au 6 octobre 1876.

ON SOUSCRIT:

A LA MAIRIE DE SAUMUR;
Chez MM. V^o LAMBERT ET FILS, banquiers à Saumur, chargés de recevoir le montant des souscriptions;

A L'USINE HYDRAULIQUE, quai de Limoges, Saumur.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à M^r MÉROUAS, notaire à Saumur, dépositaire des statuts de la Société.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 AOUT 1877.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	70 75	»	»	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	712 50	»	»	Canal de Suez	682 50	7 50	»
4 1/2 %	100 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	643 00	»	»	Crédit Mobilier esp.	495 00	10 00	»
5 %	106 25	»	»	Crédit Mobilier	130 00	1 25	»	Société autrichienne	50 00	5 00	»
Obligations du Trésor, payé.	490 00	»	»	Crédit foncier d'Autriche	467 50	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	490 00	»	»	Charentes, 500 fr. l. p.	155 00	12 50	»	Orléans	330 00	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	493 75	1 75	»	Est	620 00	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	322 50	»	»
1865, 4 %	513 00	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1016 25	7 00	»	Nord	329 25	»	»
1869, 3 %	355 50	»	»	Midi	753 75	0 25	»	Ouest	325 00	»	»
1871, 3 %	368 00	»	»	Nord	1245 00	2 50	»	Midi	303 75	»	»
1875, 4 %	491 50	»	»	Orléans	106 25	»	»	Charentes	134 00	»	»
1876, 4 %	439 50	»	»	Ouest	681 25	»	»	Vendée	535 00	»	»
Banque de France	3060 00	»	»	Yendée, 500 fr. l. p.	1372 50	7 50	»	Canal de Suez			
Comptoir d'escompte	680 00	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	801 25	1 25	»				
Credit agricole, 200 f. p.	377 50	»	»	C. gén. Transatlantique							
Credit Foncier colonial, 300 fr.	375 00	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 5 juin 1877.)
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 36 — — — — — omnibus.
4 — 10 — — — — — express.
7 — 15 — — — — — omnibus.
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
11 — 40 — — — — — omnibus.
13 — 40 — — — — — express.
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — omnibus-mixte.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 44.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE PERDOUX, EUGÈNE.

Conformément à l'article 492 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur Perdox, Eugène, marchand de rouennerie et mercerie à Saint-Lambert-des-Levés, sont invités à remettre leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre, dans le délai de vingt jours, augmentés d'un jour par cinq myriamètres de distance, soit à M. Dousain, expert-comptable à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, soit au greffe du tribunal, contre récépissé.

La vérification des créances aura lieu le vendredi 24 août 1877, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur.

Le greffier, L. BONNEAU.

(418)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n° 4, occupée par M^{me} veuve Marquis-Pinet. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou par lots,
JOLIE PROPRIÉTÉ

Sise à la Croix Cassée, commune de Villebernier, comprenant maison de maître et closerie, d'une contenance totale de 2 hectares 31 ares 55 centiares. S'adresser, pour traiter, à M^e CLOUARD, notaire. (420)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Située au Port, commune de Vivy, avec 11 ares de jardin enfermés de murs, avec espaliers. Belle pêche sur l'Authion. S'adresser à M. JOUSSELIN, propriétaire-expert à Vivy, et à M^e CLOUARD. (421)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE.

1^o UNE PROPRIÉTÉ, appelée la Butte-aux-Loups, canton des Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant maison d'habitation et dépendances, avec 55 ares de vigne.
2^o UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et remise. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire, ou à M. VINSONNEAU-BESNARD, propriétaire de ces biens, demeurant à la propriété de la Butte-aux-Loups, première désignée. (391)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Grand'Rue, 75.

S'adresser à M. HUBERT, greffier de justice de paix, rue de la Butte-des-Moulines, n° 1. (398)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER
De suite, en totalité ou par parties,
GRANDE MAISON
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTEMENT,

MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remise. S'adresser à M. PIÉTU, qui l'habite.

A VENDRE
UN VASTE ENCLOS
EN JARDIN,

Entouré de murs avec espaliers, Situé commune de Bagnoux. Plusieurs appartements, écurie, remise et manège à eau. Superficie : 50 ares environ. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE VASTE MAISON

Autrefois occupée par M^{me} Ch. Ratouis, Située rue de la Petite-Bilange, n° 24, et quai Saint-Nicolas, comprenant cour, jardin, caves, écuries, remises et magasins. S'adresser au bureau du journal ou rue de la Petite-Bilange, n° 24.

Communes de Vivy et de Saint-Martin-de-la-Place.

ADJUDICATION
DE TRAVAUX

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur, prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, que le samedi 25 août 1877, à une heure de relevée, à l'hôtel de la Sous-Préfecture, il sera procédé, par lui ou son délégué, assisté de MM. les Maires des communes de Vivy et de Saint-Martin-de-la-Place, de deux Conseillers municipaux de chacune de ces communes, et en présence des Receveurs municipaux et des Agents du service vicinal, à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, au rabais, en un seul concours, des travaux pour la construction d'un pont en maçonnerie sur la rivière l'Authion et d'une partie de chemin aux abords, sur le chemin vicinal ordinaire de Saint-Martin au Vieux-Vivy.

Le montant des travaux à exécuter s'élève à la somme de 28,000 francs.

Les devis, plans, profils et cahiers des charges sont déposés à la Sous-Préfecture de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER

DE SUITE
JOLIE MAISON
AVEC JARDIN
Rue du Petit-Mail, 11.
S'adresser à M. MAUBERT, qui l'habite. (429)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1879.
MAISON
Située rue Saint-Jean, n° 42 et 44, Occupée par M. Tavenard, marchand de machines à coudre. S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts, ou à M^e CLOUARD, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Rue Saint-Jean,
Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics que, le samedi 11 août 1877, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de construction de nouvelles classes, dans le collège communal de Saumur.

Le montant du devis, dressé par l'architecte de la ville, s'élève à la somme de 24,968 fr. 02 c.

Les concurrents peuvent prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir, fêtes et dimanches exceptés. Saumur, le 26 juillet 1877. (411) Le Maire, LECOY.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES
ATELIERS DE CONSTRUCTIONS
DE PASSY
Capital : 1.000.000 de fr.

Président du conseil d'administration : M. GAUTHIER,
Conseiller honoraire à la cour de Douai.

Un placement sérieux, que nous conseillons, est l'achat des obligations de la Société des ateliers de construction de Passy. Elles coûtent 80 fr., sont remboursables à 100 fr. et rapportent 5 fr. net d'impôt.

Cette Société, qui a la clientèle des ministères de la guerre et de la marine, des grandes lignes de chemins de fer, des Compagnies de Gaz, etc., etc., construit spécialement des locomotives-tenders pour tramways à vapeur sur route. Ces machines ont été favorablement appréciées par MM. les députés Aelocque et Ricof, dans leur rapport du 23 mars 1877 à la Chambre, comme devant être utilisées pour la traction des chemins de fer à 20,000 fr. le kilomètre. Le but que poursuit cette Société est de devenir le promoteur des tramways sur route.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. CHAUMIER, agent de change, 40, place du Ralliement, à Angers.

GRUBER ET REEB, BRASSEURS à Strasbourg, demandent Entrepoteur ou Représentant à commission. Ecrire : 82, boulevard Voltaire, Paris. (424)

M^e CLOUARD, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

M^{me} LORRAIN, modiste, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (403)

M^{lle} EUPHRASIE SOURISSEAU
Ex-coupeuse de la maison du Coln-de-Rue.

A l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle vient de monter un atelier pour ROBES et CONFEC-TIONS sur mesure.

31, rue Saint-Jean (maison Dron, teinturier), Saumur.

A LA MONTRE DE BOIS.

MONTRES PERFECTIONNÉES
Garanties quatre années.
Payables après six mois d'essai.
Faculté de rendre toute montre dont on ne serait pas satisfait. S'adresser à M. BEAUFILS, horloger à Parnay, ou à Saumur, tous les samedis, de midi à quatre heures, maison Beurois, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Puits-Neuf. (320)

M. DESCHAMPS
PLÂTRIER
Ancien ouvrier de la maison Sartoris, de Saumur,
Quai de Limoges, 56,
Informe le public qu'il vient de s'établir à Saumur et qu'il se chargera de tout ce qui concerne la plâtrerie, aux conditions les plus douces.



BIBERON POMPE MONCHOVAUX

Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garantis). Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort. Fabrique à Laon (Aisne). Dépôt général à Paris, rue de Juy, 7, Pharmacie Centrale de France. Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-boules. Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons. (660)

AMER PICON
DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médaille à toutes les Expositions
On a Paris, Progrès à Vienne
DANS TOUTES LES CARRÉS
Entrepôt général de la France et l'Étranger
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARCHÉS

POUR DÉMASQUER LES
CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE
Outre notre marque de fabrique déjà connue :
1^o La signature de l'inventeur.
2^o L'étiquette en 4 couleurs dont et contre le fac-simile en noir.
Les contrefacteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.
Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, « l'emporte sur toutes les autres préparations ferrugineuses. » BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1868.
Prix : Le flacon de Fer avec la mesure, 200 Dragées, 100

Dépôt général : Chez ÉMILE GENEVOIX, 14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.
Saumur, imprimerie de P. GODET.